



Constitution du Conseil de développement de la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature

APPEL A CANDIDATURE

En application de la loi NOTRe du 07/08/2015, la Communauté de communes ELAN constitue son **Conseil de développement**.

Composé de citoyens bénévoles et de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs, le Conseil de développement permet de **faire émerger une parole collective** sur des questions d'**intérêt commun** et ainsi de contribuer à **enrichir la décision politique intercommunale**.

En ce sens, le Conseil de développement d'ELAN sera chargé des missions suivantes :

- **une mission d'étude, de veille et de force de proposition**, par saisine de la Communauté de communes ou en auto-saisine, sur tout sujet concernant le territoire intercommunal.
- **une mission de construction**. Le Conseil de développement participe à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet de développement pluriannuel du territoire, des programmes d'actions et des politiques locales portés par l'EPCI.
- **une mission d'échange et de mobilisation**. Le Conseil de développement crée du lien et du dialogue entre les différents acteurs du territoire et la population locale.
- **une mission de consultation**. Le Conseil de développement émet des avis sur différents documents de planification (schéma de cohérence territoriale, schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation...).

Le Conseil de développement d'ELAN se composera de **30 à 50 membres maximum**, désignés sur la base du volontariat et pouvant siéger sur une ou plusieurs des **6 commissions** suivantes :

- Commission Economie, emploi, formation,
- Commission Tourisme, sports, culture,
- Commission Agriculture, forêt,
- Commission Environnement,
- Commission Services, mobilités
- Commission Habitat, aménagements.

Chacune de ces commissions se composera de 10 à 15 personnes maximum.

La composition du Conseil de développement d'ELAN sera renouvelée tous les 3 ans, le cas échéant, à la suite de chaque élection communale et intercommunale.

Le fonctionnement de cette instance fera l'objet d'un règlement intérieur.

Si vous souhaitez apporter votre contribution au développement du territoire de la Communauté de communes ELAN et vous impliquer dans son Conseil de développement, nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de votre candidature en nous retournant le formulaire ci-dessous renseigné, par mail ou par courrier, **pour le 19/01/2018, 12h00 au plus tard**.

Nous attirons votre attention sur la nécessaire assiduité et implication des membres du Conseil de développement aux travaux qui seront engagés et sur leur qualité de représentant des intérêts collectifs du territoire et de ses acteurs.

APPEL A CANDIDATURE

NOM – Prénom :

Adresse postale :

Tel. :

Mobile :

Adresse électronique :

Je souhaite candidater pour être membre du Conseil de développement de la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature et m'investir dans les travaux et réflexions de la Commission :

(plusieurs choix possibles)

- Commission Economie, emploi, formation,
- Commission Tourisme, sports, culture,
- Commission Agriculture, forêt,
- Commission Environnement,
- Commission Services, mobilités
- Commission Habitat, aménagements.

Fait à :

Le :

Signature

Coupon réponse à retourner...

... par courrier à l'adresse suivante :

Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature – 13, rue Gay Lussac 87240 AMBAZAC

OU

... par mail à l'adresse suivante : delphine.lathiere-elan87@orange.fr